



Rennes, le 2 Août 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Conformément aux statuts de la F.F.T.T., j'ai l'honneur de vous convoquer à **l'Assemblée Générale ordinaire** du Comité d'Ille et Vilaine de Tennis de Table qui aura lieu le **Dimanche 5 Septembre 2021 à partir de 9h45** à la :

**Maison Départementale des Sports,
13B Avenue de Cucillé 35000 RENNES.**

Lors de cette matinée, les annuaires départementaux seront distribués (les autres documents habituels **seront envoyés par mail**, en début de semaine, aux correspondants de chaque club).

Dans le cadre de cette assemblée, **10 postes** restent à pourvoir :

6 sièges pour le collège général, 4 sièges pour le collège féminin

Les candidatures doivent être adressées de façon impersonnelle au Président du Comité **avant le Vendredi 27 Août 2021**, le cachet de la poste faisant foi.

Seules peuvent être candidates au poste de membre du Comité de Direction, les personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques et licenciées à la F.F.T.T, ayant son siège sur le territoire du Comité.

Un accusé de réception de candidature est adressé par le Président à chaque candidat.

Chaque Association doit désigner un de ses membres qui représentera l'Association à l'A.G. du Comité. Ce représentant n'est pas automatiquement le Président et, même si c'est lui qui est candidat, il doit être spécialement élu à cet effet par les membres de l'Association.

Afin de vérifier que les représentants des clubs sont régulièrement mandatés, **une attestation (modèle joint à la présente)** devra être complétée et signée du Président de l'Association et retournée au Comité **pour le Vendredi 27 Août 2021** afin d'en vérifier la validité.

SAUF CHANGEMENT, LE PASS SANITAIRE SERA OBLIGATOIRE

**RAPPEL : LA NON REPRESENTATION DU CLUB SERA SANCTIONNEE
PAR UNE AMENDE DE 72 €.**

Pour les clubs absents lors de cette AG, vous avez jusqu'au Lundi 13 Septembre 2021 (16h), pour venir récupérer vos annuaires.

Après cette date, l'affranchissement, auquel seront ajoutés 15€ de frais administratifs, se feront aux frais du club. Merci.

Chaque association dispose d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant :

- de 3 à 10 licenciés	1 voix
- de 11 à 20 licenciés	2 voix
- de 21 à 50 licenciés	3 voix
- de 51 à 500 licenciés	1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50
- de 501 à 1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100
- au-delà de 1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500.

ORDRE DU JOUR – AG ORDINAIRE

- Émargement des représentants des associations.
- Vérifications des pouvoirs.
- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Allocution d'ouverture.
- Adoption du P.V. de l'Assemblée Générale 2019 - 2020.
- Rapport moral du Président.
- Rapport du Trésorier Général et présentation du Bilan.
- Rapport du vérificateur aux Comptes.
- Vote pour l'approbation des comptes.
- Présentation du budget prévisionnel.
- Vote et approbation du budget.
- Désignation et vote d'un vérificateur aux comptes.
- Présentations des candidats et vote.
- Rapport d'activité du Secrétaire Général.
- Rapport des commissions (sportive et jeunes/ETD).
- Questions diverses (transmises **par écrit** au Comité **pour le Vendredi 27 Août 2021** dernier délai).
- Intervention des personnalités.
- Remise des médailles et récompenses.
- Fin et POT de l'amitié (**si autorisation**).

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En date dus'est déroulée l'Assemblée Générale de l'Association
..... sous le N° **03 35**

Ma été élu (e)

Représentant à l'Assemblée Générale du Comité d'Ille et Vilaine de Tennis de Table.

Nom du Président,

Signature

*Document à renvoyer dûment rempli au Comité d'Ille et Vilaine
pour le Vendredi 27 Août 2021*

POUVOIR (joueur du club)

Le soussigné M.

Représentant l'Association :**03 35**

Donne pouvoir à M.

A l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale du Comité d'Ille et Vilaine de Tennis de Table qui se tiendra à La Maison des Sports 13B, avenue de Cucillé, 35065 RENNES, **le Dimanche 5 Septembre 2021.**

A cet effet, signer toute feuille de présence, prendre part à toutes délibérations et votes et généralement faire le nécessaire.

Fait à le :// **2021**

Faire précéder la signature de la mention " Bon pour pouvoir "